

RAPPORT D'ENQUÊTE SUR LA CARTOGRAPHIE DES SITES D'ORPAILLAGE EN CÔTE D'IVOIRE

Mars 2022



Promouvoir, Protéger et Défendre les Droits de l'Homme

SOMMAIRE

INTRODUCTION:	4
PREMIERE PARTIE :	6
I. Contexte et cadre juridique : A. Contexte : B. Cadre juridique :	7
II. Objectifs et méthodologie	9
DEUXIEME PARTIE :	11
1. Identification des sites	12
2. Impact des activités sur les sites	20
3. Structures d'encadrement de ces sites	
TROISIEME PARTIE:	40
1. Violations des Droits de l'Homme	41
2. Saisines des commissions régionales pour les	
atteintes de Droits de l'Homme	45
3. Recommandations formulées par les CRDH	50
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	54

INTRODUCTION

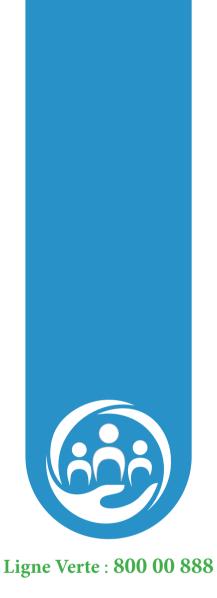
L'exploitation des ressources minières connaît une forte expansion en Côte d'Ivoire, depuis quelques décennies. La ruée vers les ressources du soussol, jusqu'alors circonscrite à quelques régions, s'est étendue à l'ensemble du territoire national, avec des exploitations de plus en plus importantes.

A côté des exploitations légales dont l'action est connue et suivie des autorités étatiques, pullulent des milliers d'exploitations clandestines installées parfois sur des sites pour lesquels de grandes sociétés minières détiennent des permis de recherche et d'exploitation.

Face aux enjeux divers liés à cette activité, synthétisés entre autres à travers l'Objectifs de Développement Durable (ODD) n°15 et l'impact prévisible de ces activités sur les Droits de l'Homme, le Conseil National des Droits de l'Homme a initié la présente étude afin d'établir une cartographie de référence des activités et sites d'orpaillage et leur impact sur les droits des populations riveraines.

Le présent rapport comprend trois (03) parties principales :

- Présentation de l'étude ;
- Présentation des résultats ;
- Impacts sur la jouissance effective des Droits de l'Homme.



PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

n Côte d'Ivoire, l'orpaillage clandestin se présente aujourd'hui comme un fléau que l'Etat peine encore à éradiquer, en dépit de l'adoption d'un code minier en 2014.

La présente étude est le résultat d'investigations menées par le CNDH, à travers 30 commissions régionales, pour essayer de comprendre la persistance de l'exploitation artisanale clandestine de minerais, principalement d'or, en Côte d'Ivoire où le phénomène ne cesse de prendre de l'ampleur.

I. Contexte et cadre juridique

A. Contexte

La Côte d'Ivoire, à l'instar de nombreux autres pays de la sous-région ouest-africaine, est confrontée au phénomène de l'orpaillage clandestin, c'est-à-dire la recherche et l'exploitation artisanale de certains minerais, dans de nombreuses régions du pays.

L'orpaillage clandestin est un véritable fléau que l'Etat peine encore à éradiquer en dépit de l'adoption du code minier de 2014, régissant « la prospection, la recherche, l'exploitation, la détention, le traitement, le transport, la transformation et la commercialisation des substances minérales, des eaux minérales et des gites géothermiques sur toute l'étendue du territoire national.... ».

Une récente évaluation de l'orpaillage clandestin a permis de dénombrer dans le pays au moins 241 sites clandestins, pour une population d'orpailleurs estimée à 23 400 individus.

Au-delà du caractère illicite et frauduleux de cette activité, l'on peut noter son emprise sur bien d'autres secteurs d'activités, et son impact social et économique absolument désastreux.

Ainsi, selon le Ministère de l'Industrie et des Mines, entre 2006 et 2016, l'orpaillage clandestin a fait perdre à l'Etat ivoirien, un montant de 479,22 milliards de F CFA, soit environ 958 millions de dollars.

Les minerais issus de ces zones d'exploitation sont illicitement exportés, sans que la Côte d'Ivoire ne puisse bénéficier des retombées fiscales de ces transactions pour l'économie nationale.

Au demeurant, ces orpailleurs clandestins, dans l'irrespect de l'article 57 du Code minier, se livrent à des « travaux sur les terrains de culture », portent « entrave à l'irrigation normale des cultures », et se soustraient à l'obligation « d'exploiter les substances de mines de façon rationnelle » et de « ... protéger la qualité de l'environnement ».

Pourtant la cible 15 des Objectifs de Développement Durable (ODD) suggère aux États de « gérer durablement les forêts, combattre la désertification, arrêter et inverser le processus de dégradation des terres et stopper la perte de la biodiversité ».

B. Cadre juridique

1. Le cadre juridique international

Ce cadre offre aux Etats et aux différents mécanismes en charge de la promotion et de la protection des Droits de l'Homme les moyens de garantir les droits fondamentaux et libertés des hommes. Ils les investissent de compétences nécessaires au respect des Droits de l'Homme en matière d'exploitation minière.

Principaux instruments internationaux de protection des droits de l'Homme ratifiés par la Côte d'Ivoire.

Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifié en 1992 ; Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié en 1992 ; Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ratifiée en 1995 ; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée en 1995 ; Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ratifiée en 1973; Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée en 1991 ; Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, ratifiée en 1992 ; Charte africaine des droits et du bienêtre de l'enfant ratifiée en 2004 ; Protocole facultatif relatif à la Charte africaine relatif aux droits de la femme, ratifié en 2011.

2. Le cadre juridique national

Le cadre juridique de l'exploitation minière en Côte d'Ivoire s'adosse au Code minier communautaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)1, qui détermine le champ d'application et les principes, les garanties et obligations et même la gestion des différends qui pourraient naître.

Initialement, la Côte d'Ivoire avait adopté la Loi N°95-553 du 17 juillet 1995 portant Code Minier. Pour aligner la législation nationale sur le Code Communautaire, ce dispositif sera amendé suite à l'adoption d'un nouveau code minier en 2014, notamment à travers la Loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier.

Ce code détermine le cadre de l'exploitation minière en Côte d'Ivoire. Ainsi, il présente les principes de droits et obligations des personnes qui veulent exercer l'activité.

L'on retiendra deux (02) obligations fondamentales à savoir :

• L'obligation de l'**Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)**, qui a un caractère analytique et prospectif portant sur l'identification, l'évaluation des incidences d'un projet sur l'environnement, les milieux naturels et humains, en vue d'en exposer les conséquences négatives ou positives à court, moyen et long terme, de proposer des mesures d'atténuation ou de suppression des impacts négatifs.

Atravers l'article 140, le code minier met à la charge des entreprises minières avant l'ouverture de toute nouvelle carrière, de réaliser une étude d'impact environnemental comprenant les effets potentiels de la mine sur l'homme et sur l'environnement.

• L'obligation de transparence à travers l'instauration de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Cette norme internationale mise en place par la coalition composée de Gouvernements, d'entreprises, de la société civile, d'investisseurs et d'organisations internationales, a pour objectif principal le renforcement de la gouvernance par l'amélioration de la transparence et de la redevabilité dans le secteur des industries extractives.

L'article 139, également, prévoit l'obligation de remettre chaque année au Directeur des mines un rapport relatif aux incidences de l'exploitation sur l'environnement et la santé des populations pendant toute la durée de l'exploitation de la mine.

3. La responsabilité des entreprises en matière de Droits de l'Homme

L'article 1 des Normes de Responsabilité en matière de Droits de l'Homme à l'intention des sociétés transnationales et autres entreprises commerciales établies par la Sous-commission de la promotion et de la protection des Droits de l'Homme des Nations Unies, dispose que « Les États ont la responsabilité première de promouvoir, faire respecter et protéger les droits de l'homme reconnus tant en droit international qu'en droit interne, et de veiller à leur réalisation et, notamment, de garantir que les sociétés transnationales et autres entreprises respectent ces droits ».

Concernant plus directement les entreprises du secteur minier, certaines d'entre elles, ont notamment adhéré aux engagements de "l'International Council on Mining and Metals" relatif au rôle de l'industrie minière dans le développement durable.

Il s'agit du respect des communautés affectées par les activités minières pour qu'elles en bénéficient également, le respect des Droits de l'Homme notamment, sur le lieu de travail, et enfin la prise en compte de l'environnement dans les activités de l'entreprise. Ces engagements sont parfois repris par certaines entreprises à titre individuel dans le cadre de leur code de conduite.

II. Objectifs et méthodologie

A. Objectifs

Le projet vise à mettre en relation les Droits de l'Homme et l'orpaillage clandestin en Côte d'Ivoire en vue d'un meilleur respect des normes en matière d'exploitation minière. De façon spécifique, il s'est agi de:

- Identifier les sites d'orpaillage légal dans les différentes régions de Côte d'Ivoire ;
- identifier les sites d'orpaillage clandestin dans les différentes régions de Côte d'Ivoire :
- documenter les cas de violations des Droits de l'Homme liées à l'orpaillage illicite ;
- établir une cartographie des sites d'orpaillage clandestin en Côte d'Ivoire.

B. Méthodologie

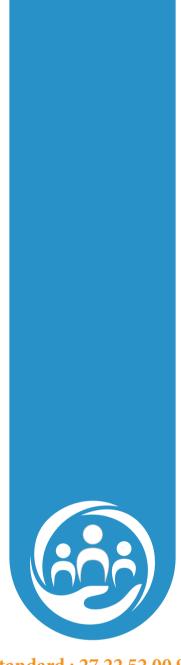
L'étude a consisté en un recueil d'informations par trente (30) Commissions Régionales du CNDH réparties sur l'ensemble du territoire national. Ce recueil d'informations s'est fait par l'administration d'un questionnaire, avec pour mission d'identifier les sites d'orpaillage clandestin et de documenter les cas de violations des Droits de l'Homme liées à l'orpaillage clandestin.

En vue de garantir la fiabilité des données collectées, les enquêteurs ont été déployés sur les sites d'orpaillage pour mener des entretiens avec les acteurs présents sur lesdits sites.

Les données collectées ont été transmises à une équipe dédiée, à la commission centrale pour exploitation.

Au terme de l'exploitation, un rapport a été produit afin de présenter les résultats de l'enquête et formuler des recommandations à l'endroit du gouvernement, de la société civile, aux institutions financières et de la population.

L'enquête s'est tenue du 1er au 07 mars 2022, et a été menée par 30 Commissions Régionales dans 30 régions administratives de Côte d'Ivoire.



Standard: 27 22 52 00 90 Fax: 27 22 52 00 99

DEUXIÈME PARTIE : **RÉSULTATS DE L'ÉTUDE**

l'issue de l'administration des questionnaires par les CRDH, les données suivantes ont été collectées.

L'étude a été menée dans trente (30) régions administratives de la Côte d'Ivoire sur les 31. En effet, la région des Grands-ponts et le district d'Abidjan n'enregistrant sur leur territoire, l'activité d'aucun site d'orpaillage clandestin, ces circonscriptions ont été exclues du champ de l'enquête.

Les résultats de l'enquête restituent l'identification des sites, l'impact des activités, les structures encadrant ces activités et les violations de Droits de l'Homme observées ou alléquées.

1. Identification des sites

Les données collectées sont synthétisées dans le tableau suivant :

REGION	Dénartement	Existence de sites	ence tes	Sites d'exploitation	Nbre	Au	Autorisation	Tvnes	Types d'extraction
		00i	Non		Total	Aut.	Art. Les 2		
GBOKLE	Sassandra	×		Mendor, Grihiri, Niégré, Kouate Boutoubre, Zaibre, Louga Misselui	7		×	Artisanal et clandestin	
	Kaniasso	×		Sananférédougou, Tiéla N'golondié, Ziemougoula	7		×	Artisanal (Sananférédougou) et clandestin (Tiéla, N'golond	Artisanal (Sananférédougou) et clandestin (Tiéla, N'golondié et Ziemougoula)
FOLON	Minignan	×		Manzela, Kehi; Kabangoue Madina, Sokoro	ſĊ			Semi-industriel (Kabangoue) Artisanal (Manzela, Kehi'et M (Sokoro)	Semi-industriel (Kabangoue) Artisanal (Manzela, Kehi'et Madina) Clandestin (Sokoro)
	Bondoukou	×		Kiendi-Bâ			×	Clandestin	
	Tanda	×		Broukro, Assaffo	2		×		
GONTOUGO	Clandestin								
	Koun-Fao	×		Attakro, Brofouedou Kobenanbango	8	×		Semi-industriel	
	Daloa	×		Kétromineral	_	×		Semi-industriel	
HAUT-SASSANDRA	Issia	×		Zéga, Korézouzoua 1et 2 Sédibia, babadougou	2		×	Clandestin	
	Vavoua			Kokolo, Hermankono	2				
	Zoukougbeu			Potoko 1, 2 et 3	3		×	Clandestin	

		Existence	nce						
REGION	Département	de sites	tes	Sites d'exploitation	Nbre	A	Autorisation	_	Types d'extraction
		00i	Non		10.0	Aut.	Art. L	Les 2	
				N'guessan Blaise Kouassi, Kouassi Arsenne Rachel Kouamé, N'zore					
				Jean-Baptiste Attah, N'golo Silué,					
				Sohn Bi Bele Jean-Mickael Tra,					
				Stéphane Diby, Eric Gnabo, Topra					
				Brice Gnako, N'gora Babou, Yapoga					
				Agnissan Frédéric, Benedictions					Clandestin (N'guessan Blaise Kouassi, Kouassi Arsenne
				Diamond Exploitation, Sorrah					Rachel Kouamé, N'zore Jean-Baptiste Attah, N'golo
				Minig Sarl, Es Golden Arrow,					Silué, Sohn Bi Bele Jean-Mickael Tra, Stéphane Diby,
				Global Sarl Ressource, Société					Eric Gnabo, Topra Brice Gnako, N'gora Babou, Yapoga
				Coopérative des Artisans Miniers					Agnissan Frédéric) et semi-industriel (Benedictions
				du N'ZI, B&F Minérals, Koko					Diamond Exploitation, Sorrah Minig Sarl, Es Golden Arrow,
				ressources, Great west africa					Global Sarl Ressource, Société Coopérative des Artisans
				mining company, Uriquiste					Miniers du N'ZI, B&F Minérals, Koko ressources, Great
				resources, Awale resources,					west africa mining company, Uriquiste resources, Awale
MORONOU	Bongouanou			Socamiral-CI SA, Nimba resources,	37		×		resources, Socamiral-CI SA, Nimba resources, Global
				Global industries, Topross gold sarl,					industries, Topross gold sarl, Akwaba resources sarl,
				Akwaba resources sarl, Société de					Société de développement de l'entreprenariat minier de
				developpement de l'entreprenariat					côte d'ivoire sarl, L&F global sarl, Société coopérative
				minier de côte d'ivoire sarl, L&F					des petites mines et carrière de côte d'ivoire, Promotion
				global sarl, Société coopérative					des petites mines de côte d'ivoire sarl, Comoe mining
				des petites mines et carrière					sarl, Groupe yamba gold af, Edifice gold sarl, Société
				de côte d'ivoire, Promotion des					Coopérative des orpailleurs du Tchologo, Jigréelles Export
				petites mines de côte d'ivoire sarl,					et services, Société des Orpailleurs de Daloa, Bethel
				Comoe mining sarl, Groupe yamba					Mining Sarl, precious deep mining).
				gold af, Edifice gold sarl, Société					
				Coopérative des orpailleurs du					
				Tchologo, Jigréelles Export et					
				services, Société des Orpailleurs de					
				Daloa, Bethel Mining Sarl, precious					
				deep mining.					

REGION	Département	Existence de sites	ice Sites d'exploitation	Nbre Total	Au	Autorisation	ion	Types d'extraction
		0ui	Non		Aut.	Art.	Les 2	
	M'batto		Golden Hole Sarl, Geo- CMBT SA, CI-Mining, Mondial Mine, Gouralo Agro, Papa Saguidiba, BDK Mining, Hambol- scoops, Eteng-CI Sarl, Société Coopérative gold Ivoire, Ivoire Gold Trading Sarl, Begnin Mining Sarl, KL groupe, Société minière de Ika nawa, Alya gold côte d'ivoire, Universal of production and distribution, Kingold ressources sarl, N'guessan Kouamé Innocent, Idrissa Porgo, Pichon Emmanuel Konaté, Gaudenson clother Addoh, Hoimian Diane Corrine Ouedjé, Souleymane Soro, Yao Menan Gabin, Harouna Ouédraogo	al Mine, aguidiba, - scoops, é e, Ivoire gnin Mining été minière d côte oroduction old ressan issa Porgo, onaté, ddoh, be Ouedjé, o Menan raogo			×	Semi-industriel (Golden Hole Sarl, Geo- CMBT SA, CI-Mining, Mondial Mine, Gouralo Agro, Papa Saguidiba, BDK Mining, Hambol- scoops, Eteng- Cl Sarl, Société Coopérative gold Ivoire, Ivoire Gold Trading Sarl, Begnin Mining Sarl, KL groupe, Société minière de Ika nawa, Alya gold côte d'ivoire, Universal of production and distribution, Kingold ressources sarl), Artisanal (N'guessan Kouamé Innocent, Idrissa Porgo) et Clandestin (Pichon Emmanuel Konaté, Gaudenson clother Addoh, Hoimian Diane Corrine Ouedjé, Souleymane Soro, Yao Menan Gabin, Harouna Ouédraogo).
	Arrah		Gold Star Sarl, Global business International Négoce, Kouamé Andrien Yao, Aboubacar Touré, Adjoua Léa-Ines N'guessan, Hortense De-Yolande M'bia, Mamadou Ouédraogo, Anne Dago, Allou Guy-Roger Kakou, Koffi Jean-Elyse Kra, Eba Jean-Pierre N'guessan, Abdoul Kader Bakayoko, Elisée Kinimo.	It business , Kouamé car Touré, uessan, M'bia, o, Anne ger Kakou, Eba Jean- imo.			×	Semi-industriel (Gold Star Sarl, Global business International Négoce), Artisanal (Kouamé Andrien Yao) et clandestin (Aboubacar Touré, Adjoua Léa-Ines N'guessan, Hortense De-Yolande M'bia, Mamadou Ouédraogo, Anne Dago, Allou Guy-Roger Kakou, Koffi Jean-Elyse Kra, Eba Jean-Pierre N'guessan, Abdoul Kader Bakayoko, Elisée Kinimo.
	Bocanda	×	Kouadiobiekro, Bengassou	assou 2			×	Artisanal (Kouadiobiekro) et clandestin (Bengassou)
ZN	Dimbokro	×	Booré-Etienkro	2		×		Clandestin
	Kouassi- Kouassikro		Mekro	<u></u>		×		Artisanal

NOISE	Dánartement	Existence de sites	es es	Sites d'avalaitation	Nbre	Autorisation	ation	Types d'aytraction
		Oui	Non		Total	Aut. Art.	Les 2	
	Aboisso	×		Kotoka, Ramako, Mouassué	8	×		Clandestin
SUD-COMOE								
	Aboisso 2	×		Afema Gold	1	×		Artisanal
INDENIE- DJUABLIN		×		M'basso, Ebilassokro, Ehuiasso	3		×	semi-industriel (M'basso), clandestin (Ebilassokro) et artisanal (Ehuiasso)
	Yakassé- Attobrou	×		Abradinou 1 et 2, Adjamé Abougoua, Fiasé Mbassa, Bieby, Diangobo	8		×	Semi-industriel (Fiasé, Mbassa et Diangobo) et clandestin (Abradine 1 et 2, Adjamé, Abougoua, et Bieby)
Ψ	Alépé	×		Mianganbougou, Srabana Deputekro, Sorikro, Koffikro Massa, abounakro	7	×		Clandestin
	Adzopé	×		Andonkoi, Assikoua	2		×	Clandestin (Andonkoi et Assikoua)
	Adzopé 2	×		Bassadzin, Kong 1 et 2, Nyan, Adonkoi, Diasson	9			Semi-industriel (Nyan) Clandestin (Bassadzin, Kong 1 et 2, Adonkoi et Diasson)
	Bangolo	×		zérégbo	1	×		Artisanal
GUEMON	Duékoué			Lokosso, Bahé-Blahon Ouattaradougou	c	×		Artisanal (Lokosso) et clandestin (Bahé-Blahon)
	Guiglo	×		Fleuve de Guiglo	1	×		Clandestin
> 1000	Toulepleu	×		Fleuve (babahi)	_	×		clandestin
T T T T T T T T T T T T T T T T T T T	Tai	×		Fleuve de Tai	_	×		Clandestin
	Blolequin	×		Fleuve de Blolequin	_	×		clandestin
MARAHOUE	Bonon	×		Bonon Campement baoulé	2		×	Semi-industriel (Bonon) et clandestin (campement baoulé)
	Bouaflé	×		Yoho, Zagouta, Pakouabo, Kouassi, Angovia, Kaviessou, Bozi, Koudougou, Hallé, Gourgui, Perita, Garango, Alekran	23			Semi-industriel (Angovia) et clandestin (Yoho, Zagouta, Pakouabo, Kouassi, Kaviessou, Bozi, Koudougou, Hallé, Gourgui, Perita, Garango, Alekran)

REGION	Département	Existence de sites	Sites d'exploitation	Nbre	Auto	Autorisation	Types d'extraction
		Oui Non		lotal A	Aut.	Art. Les 2	
KABADOUGOU	Odienné	×	Niamasso, Zievasso, Mont denguelé, Korondougou	7	×		Clandestin
SAN-PEDRO	Tabou	×	Gozon, Dibitchan, Olodio, Bereblo, Nero village, Grabo- Fetais, Nekacité VO, Djouroutou, Para	6	×		Clandestin
	Daoukro	×	Zs mining SARL, ERM Hengda, Société Mine Ivoire	3	×		Semi-industriel et artisanal
IFFOU	Daoukro 2	×	Kouadio Severin, North Mining Divine Mining Company, Mamadou Nombo	7	×		Semi-industriel et artisanal
	Téhini	×	Sahouta, Soukoura	2	×		Clandestin
BOUNKANI	Doropo	×	Lagbo, Herewedouo, Loukoura	3	×		Clandestin
	Bouna	×	Gnandegue, Piaye, Leomidouo, Kineta	7		×	Semi-industriel (Piaye, Leomidouo, Kineta) et clandestin (Gnandegue)
	Man		Le département n'abrita aucun site d'orpaillage	e d'orpailla	ge		
	Biankouma	×	Yepleu et Samapleu (Nickel)	2 ×			Semi-industriel
TONKPI	Danané	×	Gopieu (or), Zankagleu, Vipleu	3		×	Artisanal (Gopieu (or), Zankagleu) et clandestin (Vipleu)
	Zouan-Hounien	×	Mine d'or d'Ity, mine d'or de Floleu, Mine d'or de Dapleu, Biantouo, Krazéalé	22			Semi-industriel (Ity, Floleu, Dapleu) et clandestin (Biantouo, Krazéalé)
WORODOUGOU	Séguéla	×	Kouégo 1 et 2, Siakasso, Gbolo, Gbena, Sokoura Mongbara, Bobi, Drissasso, béréni marana	10	×		Clandestin (Kouégo, Siakasso, Gbolo, Gbena, Sokoura Mongbara, Bobi, Drissasso, béréni marana) et semi- industriel (Kouégo)
	Kani	×	Nondjé		×		Clandestin

REGION	Département	Existence de sites	ence tes	Sites d'exploitation	Nbre	Auto	Autorisation	Types d'extraction
		00i	Non		lotat	Aut. A	Aut. Art. Les 2	
	Tengréla	×		Sissengue, Kanakono, Zanikaha, Basso, Papara, Tiongoli, Perseus mining	7		×	Semi-industriel (Perseus mining) et clandestin (Sissengue, Kanakono, Zanikaha, Basso, Papara, Tiongoli)
BAGOUE	Boundiali	×		Nianion, Fodio, Gbalo, Ponondougou, Siempurgo, Niempurgue	9	×		Clandestin
	Kouto	×		Dembasso, Fanhandougou, Tounvre, Boyo, Maranama, Zaguinasso, Atex Mining Ressources	7	×		clandestin (Dembasso, Fanhandougou, Tounvre, Boyo, Maranama, Zaguinasso)

		Existence	nce			Autorication	+ion	
REGION	Département	de sites Oui	es Non	Sites d'exploitation	Nore Total	Aut. Art.	Les 2	Types d'extraction
HAMBOL		×		Darakokaha, Lofiana, Kanangonon, Koffissiokaha, Fronan, Ounandiékaha, Pacoukaha, Ounandiékaha, Pacoukaha, Gninlbienkaha, Pascalyah, Tiengala Naplékaha, Flore du Haut Bandama, Watraban, Lofiana Hong Hong, Nabion. Niangbo, Adamakaha, Bissapbikaha, Loh, Petit Vavoua, Saliyakaha, Dahoyakaha, Ahoussayakaha, Bafing, Kogbèdaga, Lognené Fenissedougou, Kokoloba, Gboly, Wendené, Waleguera, Bassawa, Bobosso, Toledougou, Nidokariendougou, Lissolo Sobara, Lafigué, Toupé, Lafigué (Société Minière ENDEVER), Kogbè, Gboly Carrefour (Ste HENG-Da), Satama Sokoro (Ste SEGBE), Wendené, Bobosso Timbeguelé, Kogbè (COOPEDA)	53		×	Clandestin (Darakokaha, Lofiana, Kanangonon, Koffissiokaha, Fronan, Ounandiékaha, Yacoukaha, Gninlbienkaha, Pascalyah, Tiengala Naplékaha, Flore du Haut Bandama, Watraban, Lofiana Hong Hong, Nabion. Niangbo, Adamakaha, Bissapbikaha, Petionnara, Sogbenil et2, Latokaha, Tchion, Oureguekaha, Loh, Petit Vavoua, Saliyakaha, Dahoyakaha, Ahoussayakaha, Bafing, Kogbèdaga, Lognené Fenissedougou, Kokoloba, Gboly, Wendené, Waleguera, Bassawa, Bobosso, Toledougou, N'dokariendougou, Lissolo Sobara, Lafigué, Toupé) industriel (ENDEVER), semi-industriel (Kogbè, Gboly Carrefour, Oureguekaha, Satama Sokoro) et artisanal (Wendené, Bobosso Timbeguelé, Kogbè)
LOH-DJIBOUA	Divo	×		Mines Bonikro, Hiré, Agbaou, Maganèse	7	×		Semi-industriel
	Attiégouakro	×		Non mentionné				
	Djekanou	×		Vobouekro, Mougnan, Laliekro, Groudji, Okaouffouesso, Bonikro	9	×		Artisanal
BELIER	Kocoumbo	×		Kocoumbo, Gbelessou	2	X		Artisanal
	Tiébissou	×		Pranoua	_	×		Artisanal et clandestin
	Toumodi	×		Zahakro, Kahankro	2	×		Clandestin
	Yamoussoukro	×		Kossou, Allaiyaokro, Toumbokro	т	×		Artisanal

		Existence				:	
REGION	Département	de sites Oui Non	Sites d'exploitation	Nbre Total	AUT AUT. /	Autorisation Art. Les 2	Types d'extraction
	Beoumi	×	Marabadjassa, Akoumiankro	2	×		Clandestin
GBEKE	Sakassou	×	Belakro, Akoviebo, Amansalekro, Badjali	7	×		Clandestin
	Bouake	X	Bounda, Languira, Takikro, Tiébissou	7		×	Clandestin (Languira), artisanal et semi-Industriel
тсногово		×	Nafana, Dangbadougou, Sikolo, Bilimono, Diawala, Koko1 et 2, Yondo-Kalakala, Korodiala, Damahira, Gorowi, Sonomi, Katonon.	13	×		Artisanal et clandestin
BAFING		×	Compagnie Minière Bafing (CMB), Couronne Divine mine, Touré Aboubacar, Koffi Jean, Foungbesso, Gasso, Gbêloh, Goh	6			Industriel (CMB), Semi-industriel (Couronne Divine mine) Artisanal (Touré Aboubacar, Koffi Jean) Clandestin (Foungbesso, Gasso, Gbêloh, Goh)
PORO	Korhogo	×	Pinvogo, Blahouara, Zangaha, Tchangakaha	4	×		Clandestin
	M'bengue	×	Kossiolo, Tiorotieri	2	×		Artisanal et clandestin
	Meagui	X	Bandikro	1			Clandestin
NAWA	Buyo	×	Karridadougou, Dapeana, Tetchaly, Gbligle, Wonsealy	2			Clandestin
	Soubré	×	Petit Goua 2, Boudedieu, Sewa, Basewa, Petit Mayo, Roi	9			Clandestin
НОЭ	Oumé	×	Dougbafla, Doka, Kouaméfla, Gabia, Botindin, zangué	9	×		Clandestin
	Tiassalé		Les sites ont été détruits en 2021 par un arrêté préfectoral	par un arr	êté pré	fectoral	
AGNEBY-I IASSA	Taabo	×	Zougoussi, Grougi, Sengrobo, Bonikro	7	×		Clandestin
BERE	Mankono	×	Sirikikaha, Mogoberekaha, Nambékaha, Woyoba	4	×		Clandestin
	Kounahiri	×	Bnbalouma, Dantogo	2	×		Clandestin

Il en ressort que 360 sites ont été identifiés dont 108 sites légaux et 252 sites clandestins. Dans l'ensemble, 30 % des sites identifiés sont des sites bénéficiant d'un permis d'exploitation de l'administration minière alors que 70 % des sites sont clandestins.

La région du Hambol (Katiola) enregistre le plus grand nombre de sites, avec 45 sites d'orpaillage (soit 17,86%). La région du Moronou (Bongouanou) enregistre quant à elle, 26 sites d'orpaillage, soit 10,32% du nombre total. Enfin, les régions de la Mé (Adzopé) enregistrent 23 sites, soit 9,13 % et de la Bagoué (Boundiali) enregistre 20 sites et cumule 7,94% de sites d'orpaillage.

2. Impact des activités sur les sites

L'étude montre que l'activité minière impacte négativement l'environnement et les personnes riveraines des sites d'exploitation. Il a été révélé que, dans la quasi-totalité des régions enquêtées, cette activité a un impact dont les principales manifestations sont rapportées par le tableau ci-dessous.

RÉGIONS	Département	Village à proximité		Village sur le site	Infrastructures	Activités	Présenc	Présence des femmes et enfants	ımes et	enfants	Sécurité du site	urité site	Structures et moyens de	Struc- tures de gestion de sites	. a = 8		Efficacité	
		00 i	Non 0	Oui Non			Femmes	Enfants	Les	Rôles	Oui	Non		Oui N	Non Oui	ui Non	n Justification	ation
GBOKLÈ	Sassandra	×			Ecole	Agriculture vivrière et de rente						×		×		×	Aucun projet en faveur des populations	orojet ur des ions
	Kaniasso	×	×		Néant	Extraction minerai			×	Tamisage		×		×	×		Pourbois de populations	is de ions
FOLON	Minignan		×	×	Ecole et dispensaire (Madina)	Extraction minerai Agriculture vivrière et de rente			×	Lavage	×		Population Dozo Puis- sance 6	×		×	Non-respect des clauses	spect
	Bondoukou	×	×		Ecole et dispensaire	Extraction minerai Agriculture vivrière et de rente			×	Lavage Cuisine	×		Ordre de l'ordre Popula- tions	×	×		Sécurisation des sites	ation
GONTOUGO	Tanda	×	×		Ecole, forage et dispensaire	Extraction minerai Agriculture vivrière et de rente			×	Lavage Concas- sage	×		Populations	×	×		Protection des personnes et des biens	ion nes et ns
	Koun-Fao	×		×	Ecole et dispensaire	Agriculture vivrière et de rente			×	cuisine	×		Militaire Dozo Sécurité privée	×	×		Réalisation du château Cantine scolaire Electricité	tion eau eau ité

RÉGIONS	Département	Village à proximité	ge à mité	Village sur le site	Infrastructures	Activités	Présenc	Présence des femmes et enfants	mes et	enfants	Sécurité du site	Structures et moyens de	Struc- tures de gestion de sites		Effic	Efficacité
		Ovi	Non	Non Oui Non	E.		Femmes Enfants	Enfants	Les	Rôles	Oui Non		Oui Non	Oui	Non	Justification
	Daloa		×	×	Non	Extraction	Aucune présence	ésence			×		×			
o vo	Issia	×		×	Néant	Extraction Vivrière Braconnage			×	Lavage com- merce	×		×		×	Aucune retombée sur les popula- tions
SANDRA	Vavoua	×		×	Néant	Extraction Vivrière			×	Lavage Com- merce	×		×		×	Aucune réalisation
	Zoukougbeu	×		×	Néant	Vivrière Braconnage Extraction			×	Lavage Com- merce	×		×		×	Désordre dans la gestion
	Bongovanou	×		×	Néant	Vivrière Rente Extraction			×	Cuisine Lavage Creuser	×		×		×	Aucune in- frastructure
MORONOU	M'batto	×		×	Néant	Vivrière Rente extraction			×	Cuisine Lavage Creuser	×		×		×	Aucune in- frastructure
	Arrah	×		×	Ecole et dispensaire	Vivrière Rente extraction			×	Tamisage Creuser com- merce	×		×		×	Aucune in- frastructure

RÉGIONS	Département	Village à proximité		Village sur le site	Infrastructures	Activités	Présen	Présence des femmes et enfants	mes et (enfants	Sécurité du site	Structures et moyens de	Struc- tures de gestion de sites	c- de ion tes	Δ	Efficacité
		Oui Non	n Oui	Non			Femmes	Enfants	Les	Rôles	Oui Non	Secureation	j j	Non Oui	io	Justification
	Bocanda	×		×	Ecole et dispensaire	Vivrière Rente extraction			×	Tamisage Creuser com- merce	×		×		×	Désordre
N Z	Dimbokro	×	×		Néant	Vivrière Extraction	×			Com- merce	×			×		
	Kouassi- kouassikro	×		×	Néant	Vivrière Extraction Commerce			×	Com- merce Creuser et tami- sage	×		×		×	Participe aux initiatives locales
	Aboisso	×		×	Néant	Rente Vivrière Extraction			×	Com- merce Cuisine	×		×			
SUD-COMOÉ	Aboisso 2	×		×	Ecole, marché et dispensaire	Rente Vivrière Extraction	Aucune présence	résence			×	Sécurité privée	×	×		Réhabiliter le centre de santé, construc- tion d'école primaire et du marché
INDENIÉ- DJUABLIN		×		×	Néant	Rente Vivrière Extraction Commerce	×			Lavage	×	Force de l'ordre Dozo	×	×		Désencla- vement des villages

RÉGIONS	Département	Village à proximité		Village sur le site	Infrastructures	Activités	Présenc	Présence des femmes et enfants	mes et	enfants	Sécurité du site	rité ite	Structures et moyens de	Struc- tures de gestion de sites	de و		Efficacité	íté
		ino	Non	Oui Non			Femmes	Enfants	Les	Rôles	i <u>a</u>	Non	sécurisation	Oui Non		i i N	Non	Justification
	Yakassé- Attobrou	×		×	Ecole et dis- pensaire	Rente Vivrière Bra- connage construc- tion Extraction	×			Lavage Tamisage		×		×	×		Res	Respect des clauses
Ξ	Alépé		×	×	Néant	Rente Vivrière Extraction			×	Tamisage Creuser		×		×				
	Adzopé	×		×	Ecole et dis- pensaire	Rente Vivrière			×	Tami- sage, trie, lavage, piochage	×		Société privée	×	×		infras	infrastruc- tures
	Adzopé 2	×	×		Néant	Rente Vivrière Bra- connage			×	Com- merce Extrac- tion Tamisage	. ,	×		×	×		Re	Respecte des clauses
GUEMON	Bangolo	×	×		Non	Rente Vivrière Extraction Commerce			×	Lavage Com- merce		×		×		×	lns	Insécurité
	Duékoué	×	×		Non	Rente Vivrière Extraction			×	Lavage Com- merce		×		×		×	lns	Insécurité

RÉGIONS	Département	Village à proximité	ge à mité	Village sur le site		Infrastructures	Activités	Présence	Présence des femmes et enfants	mes et	enfants	Sécurité du site	rité te	Structures et moyens de	Struc- tures de gestion de sites	de on es		Efficacité	. (1)
		Ooi	Non	ž jo	NoN			Femmes	Enfants	Les	Rôles	- iō	Non	Secollodio	oui v	Non	Oui Non		Justification
	Guiglo		×	×		Néant	Rente Vivrière	Aucune	Aucune présence	ě			×		×				
> 1	Toulepleu	×		×		Néant	Rente Vivrière	×			Com- merce			×		×	×	Inséc	Insécurité
T A A A A	Taï		×	×		Néant	Rente Vivrière	×			Com- merce		×		×		×	Non	Non respecte des clauses
	Blolequin		×	×		Néant	Rente Vivrière	×			Cuisine		×		×		×	Confi la ge	Conflits dans la gestion
,,,	Bonon	×		×	Ľ	Rien	Extraction			×	Net- toyage Prosti- tution Creuser		×		×				
	Bouaflé	×		×	Ľ	Rien	Extraction			×	Net- toyage Prosti- tution creuser		×		×				
KABADOU- GOU	Odienné	×		×		Non	Extraction Commerce			×	Traite- ment des minerais		×		×				
SAN-PEDRO	Tabou	×		×		co	Rente Vivrière Extraction			×	Lavage Creuser	×		Ex-démobili- sés	×		×	Non	Non respecte des clauses

RÉGIONS	Département	Village à proximité		Village sur le site	Infrastructures	Activités	Présen	Présence des femmes et enfants	mes et e	enfants	Sécurité du site	Structures et moyens de	Struc- tures de gestion de sites	c- ion tes	<u> </u>	Efficacité
		<u>P</u>	Non Oui	Dui Non			Femmes	Enfants	Les	Rôles	Oui Non	securisation	Ooi i	Non Oui	i Non	Justification
	Daoukro	×	×		Non	Rente Vivrière Bra- connage Construc- tion Extraction Commerce	×			Lavage Restau- rant	×		×		×	Difficulté d'identifi- cation des orpailleurs, insécurité
	Daoukro 2	×	×		c N	Rente Vivrière Bra- connage Construc- tion Extraction Commerce	×			Lavage Restau- rant	×			×	×	Intimidation Racket vol
	Tehini	×	×		Camp minier	Extraction Commerce Restaurant	×			Traite- ment du minerai	×	Jeunes recru- tés		×		
BOUNKANI	Doropo	×	×		Camp minier Ecole et dis- pensaire	Extraction Commerce Restaurant	×			Traite- ment minerai	×	Jeune recruté		×		
	Bouna	×	×		Camp minier	Extraction Commerce Restaurant	×			Traite- ment minerai	×	Société privée	×	×		Projets de développe- ment dans les villages

RÉGIONS	Département	Village à proximité	Village sur le site	Infrastructures	Activités	Présend	Présence des femmes et enfants	mes et e	nfants	Sécurité du site		Structures et moyens de sécurisation	Struc- tures de gestion de sites		Effic	Efficacité
		Oui Non	Oui Non			Femmes	Enfants	Les	Rôles	Oui Non			Oui Non	Oui	Non	Justification
	Man							RAS								
	Biankouma	×	×	Ecole et dis- pensaire	Rente Vivrière Bra- connage Construc- tion	×			Adminis- tration Restau- rant	×	2005	Société privée	×	×		Réalisation des in- frastructures
TONKPI	Danané	×	×	Ecole	Rente Vivrière Bra- connage Construc- tion	×			Restau- rant	×	2005	Société privé	×	×		Pourbois d'emplois
	Zouan-Hou- nien	×	×	Ecole et dis- pensaire	Rente Vivrière Bra- connage Construc- tion Extraction Commerce	×			Cuisine Adminis- tration	×	Soc	Société privée	×	×		Infrastruc- tures scolaires et sanitaires
WORODOU-	Séguéla	×	×	Marché, école, centre de santé	Agricul- ture, ex- traction de minerais,	×					Cor tam lava	Concassage, tamisage et lavage	×			Aucune infrastructure réalisée
000	Kani	×	×	Ecole, marché	Agricul- ture, ex- traction de minerais,	×					Ган	Tamisage et lavage	×			Anarchie

RÉGIONS	Département	Village à proximité		Village sur le site	Infrastructures	Activités	Présend	Présence des femmes et enfants	mes et e	enfants	Sécurité du site		Structures et moyens de	Struc- tures de gestion de sites		Effi	Efficacité
		Oŭ.	Non Oui	i Non			Femmes	Enfants	Les	Rôles	Oui	Non	Securisation	Oui Non	- Oui	Non	Justification
	Tengrela	×		×	Néant	Rente Extraction Commerce	×			Cuisine Com- merce Lavage	×		Dozo	×		×	Destruction des terres cultivables, insécurité
BAGOUÉ	Boundiali	×		×	Néant	Rente Extraction Commerce	×			Cuisine Com- merce Lavage	×		Dozo	×	×		Réalisation des in- frastructures
	Kouto	×		×	Néant	Rente Extraction Commerce	×			Cuisine Com- merce Lavage	×		Dozo	×	×		Création des emplois
HAMBOL		×	×		Ecole et dis- pensaire	Rente Vivrière Bra- connage Construc- tion Extraction	×			Cuisine Com- merce Lavage Char- geurs de gravillon	×		Dozo Société privée	×			Respect des clauses, dégradation des sols, pollution de l'eau et l'air, insécurité, prostitution, consommation de stupéfiants, créer des AGR
LÔH-DJI- BOUA	Divo	×		×	Néant	Rente Vivrière	Aucune pré- sence				×		Gendarmerie Société privée	×	×		Comité local de dévelop- pement mi- nier (CDLM)

RÉGIONS	Département	Village à proximité	e à nité	Village sur le site	Infrastructures	Activités	Présen	Présence des femmes et enfants	nes et e	nfants	Sécurité du site	Structures et moyens de	Struc- tures de gestion de sites	s a de		Efficacité
		Oui	Non (Oui Non			Femmes	Enfants	Les	Rôles	Oui Non		Oui	Non Oui	i Non	n Justification
	Attiegouakro	×		×	Néant	Vivrière		×		Des aides	×	Populations	×		×	Inégalité dans la ré- tribution des profils
	Djekanou	×		×	Néant	Rente Extraction	×			Fouille Com- merce	×	Gendarmerie	×		×	Destruction anarchique des terres cultivables
, , , , ,	Kocoumbo	×		×	Néant	Rente Bra- connage Extraction	×			Fouille de la terre	×	Gendarmerie	×		×	Non spécifié
X 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Tiebissou	×		×	Néant	Vivrière Extraction	×			Lavage	×	Populations	×		×	Insatisfaction des popula- tions
	Toumodi	×		×	Néant	Rente Vivrière	×			Com- merce Fouille de sable	×	Gendarmerie	×		×	
	Yamous- soukro	×		×	Néant	Rente Bra- connage Extraction	×		0/	Trans- port des sables	×	Non spécifié	×		×	Inégalité dans la ré- tribution des profils
	Bouaké	×			école	Agriculture			×	Cuisine Com- merce		Gendarmerie Sécurité privée				Sécurisation des sites Gestion
GBÉKÈ	Béoumi	×				Pêche			×		×		×		×	
	Sakassou		×						×	Tamisage Lavage Prostitu- tion		Dozo				Impact né- gatif sur les cours d'eau

RÉGIONS	Département	Villa	Village à proximité	Village sur le site		Infrastructures	Activités	Présen	Présence des femmes et enfants	mes et e	ınfants	Sécurité du site	Structures et moyens de	St. ture ges de s	Struc- tures de gestion de sites		Efflic	Efficacité
		Oui	Non	Oui Non Oui Non	u			Femmes	Enfants	Les	Rôles	Oui Non		Oui	Oui Non	Oui	Non	Justification
ТСНОГОСО	×		×		E	Ecole	Rente Vivrière Bra- connage Extraction			×	Maquis Aide les parents	×	Force de L'ordre	×		×		Reprofilage des voiries
BAFING	X			×	Rien		Rente Extraction	×			Cuisine	×		×			×	Destruction de l'environ- nement
PORO	Korhogo	×		×	Во	Boutique	Extraction Prostitu- tion Com- merce	×			Lavage	×			×		×	Aucun projet de dévelop- pement
	M'bengue	×		×	Ma Ma	Boutique Marché	Commerce extraction			×	Com- merce Extraire le mine- rai lavage	×		×		×		Sol impra- ticable pour les cultures

RÉGIONS	Département	Village à proximité	ye à mité	Village sur le site	Infrastructures	Activités	Présenc	Présence des femmes et enfants	mes et (enfants	Sécurité du site	Structures et moyens de	Struc- tures de gestion de sites	c- s de ion ites	ш	Efficacité	
		Ovi	Non	Oui Non			Femmes	Enfants	Les	Rôles	Oui Non		Oui	Non	Oui Non	n Justification	cation
	Meagui		×	×	Néant	Exploi- tation en forêt		RAS			×	OIPR		×	×	Destruction des espaces verts	ction paces
NAWA	Buyo		×	×	Néant	Rente Vivrière			×	Lavage Creuser	×		×		×	Destruction des planta- tions Insécu- rité Cherté de la vie, Rareté des produits vivriers	ction nnta- ssécu- erté de ereté dareté
	Soubré		×	×	Néant	Rente Vivrière			×	Lavage Creuser	×		×		×	Pollution de l'eau Insécu- rité Rareté des produits vivriers Cher- té de la vie	on de sécu- eté oduits Cher-
НОЭ	Oumé		×	×	Néant	Vivrière Extraction			×	Lavage Com- merce	×			×	×		
	Tiassale	_		_					RAS		-		-		-	-	
AGNEBY- TIASSA	Taabo				Néant	Vivrière Extraction	RAS				×	Populations				Avoir des entrées d'argent	es of
<u>п</u> О	Mankono				Néant	Vivrière Extraction	RAS				×						
DENE	Kounahiri				Néant	Vivrière Extraction	RAS				×						

La quasi-totalité des sites d'exploitation se trouvent à proximité de villages. Dans certains cas, des villages ou campements de circonstance ont été construits sur le site. Dans d'autres cas, des infrastructures telles que les écoles et les dispensaires y ont été bâties. Cette proximité expose ainsi de nombreuses populations aux effets des nuisances sonores et des produits parfois très dangereux utilisés dans le cadre de l'orpaillage.

Dans 16 régions, soit 55% des régions enquêtées, la présence de femmes et d'enfants a été documentée. Sur les sites, les femmes et enfants travaillent au tamisage, au lavage, au concassage, au chargement de gravillons, à la fouille de terre, au transport des minerais. D'autres par contre s'occupent à la cuisine, au commerce ou même à la prostitution sur ces sites.

Dans tous les cas, la sécurité n'était pas toujours garantie sur les sites d'orpaillage. En effet, sur 57 sites ayant renseigné cette information, 27 affirment disposer d'une sécurité suffisante. Dans biens de cas, la sécurité est assurée par des forces de l'ordre, des entreprises de sécurité privée, des chasseurs traditionnels « DOZO » ou même par des ex-démobilisés, comme c'est le cas dans le département de Tabou.

L'étude a révélé que les occupations quotidiennes sur les sites d'orpaillage sont essentiellement l'extraction de minerais, l'agriculture vivrière, la culture de rente, le braconnage, le commerce, la restauration, la prostitution et l'exploitation du bois

3. Structures d'encadrement de ces sites

L'étude montre que plusieurs structures interviennent sur les sites clandestins d'orpaillage. Leurs interventions revêtent diverses formes.

Dans l'ensemble, le Ministère des Mines, à travers les Directions Régionales des Mines et de la Géologie (DRMG), le Ministère de l'Environnement (Directions Régionales de l'Environnement), la Société de Developpement des Forêts (SODEFOR), l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE), le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) ont été identifiés comme les acteurs intervenant sur la plupart des sites. Leurs actions se résument essentiellement en des activités de contrôle, d'encadrement, de sécurisation, de réhabilitation des sites et de sensibilisation des parties prenantes intervenant sur ces sites. Dans le Département de Dabakala, nous avons enregistré l'action de la Coopérative d'Entraide de Dabakala (COOPEDA).

Par ailleurs, d'autres acteurs tels que la Gendarmerie Nationale, la SODEFOR et le Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpaillage Clandestin (GSLOI), dans le cadre de la lutte contre ce fléau, mènent des actions de déguerpissement, avec éventuellement des délocalisations des populations ou la destruction des plantations implantées dans les zones concernées.

Rappelons que, l'Etat a mis en place un Groupement Spécial de lutte contre l'orpaillage clandestin et la répression de toutes les formes d'infractions au Code minier, composé de 560 éléments dont 460 Gendarmes et 100 agents des Eaux et Forêts.

Au 31 décembre 2020, 219 sites d'orpaillage ont été démantelés et 52 personnes interpelées et déférées, dont 30 ont été condamnées à des peines privatives de liberté allant de 3 à 24 mois. Egalement, de nombreux matériels et équipements ont été saisis par cette unité.

Les structures intervenantes sont identifiées dans le tableau suivant:

REGIONS	Département	Oui	Non	Liste de structures	Actions entreprises	Acteurs des actions	Mesures proposées
GBOKLE	Sassandra		×		Déguerpissement	Force de l'ordre	Sensibilisation Répression Soutien aux initiatives locales
FOLON	Kaniasso		×	1	1		Sensibilisation Répression
	Minignan		×	1	1	1	
	Bondoukou	×		Ministère des mines Gendarmerie	Déguerpissement	Gendarmerie	Sensibilisation Répression Déplacement
GONTOUGO	Tanda	×		Ministère des mines Gendarmerie	Déguerpissement Sensibilisation pour la conformité aux textes	Ministère des mines Gendarmerie	Sensibilisation Soutien aux initiatives locales
	Koun-Fao	×		Structure étatique	Sécurisation	Gendarmerie	Sensibilisation Soutien aux initiatives locales
	Daloa		×	1	1	1	
	Issia		×	-	Déguerpissement	Gendarmerie	Sensibilisation Répression
HAUT-SASSANDRA	Vavoua		×	1	Déguerpissement	Patrouille de la gendarmerie	Répression
	Zoukougbeu		×	-	Déguerpissement	Force de l'ordre	Sensibilisation Répression
	Bongouanou		×	-		-	Sensibilisation Répression
MORONOU	M'batto		×	-	-	1	Sensibilisation Répression Soutien aux initiatives locales
	Arrah		×	-	-	1	Sensibilisation Répression Soutien aux initiatives locales

REGIONS	Département	00 i	Non	Liste de structures	Actions entreprises	Acteurs des actions	Mesures proposées
	Bocanda		×	1	-	-	Sensibilisation Répression
IZ.N	Dimbokro		×	1	ı	-	sensibilisation
	Kouassi- kouassikro		×	1	1	-	Sensibilisation Répression Soutien aux initiatives locales
ביאסט מוס	Aboisso		×		Destruction des plantations		Sensibilisation Répression
SOD-COMOE	Aboisso 2		×	1	1	-	Répression Déplacement
INDENIE-DJUABLIN		×		Direction des mines et Géologie (DRMG) Direction de l'environnement	Sensibilisation Formation	DRMG Direction de l'environnement	sensibilisation
	Yakassé- Attobrou	×		Direction des mines	Sensibilisation Déguerpissement	Brigade mixte de contrôle	Sensibilisation, répression Déplacement, formation Soutien aux initiatives locales
Ψ	Alépé		×	1	1	-	Sensibilisation, répression Création d'emploi
	Adzopé	×		Ministère des mines	1	1	Sensibilisation, répression
	Adzopé 2	×		Ministère des mines	1	-	Sensibilisation, répression
NO MALE	Bangolo	×		SODEFOR, Direction des mines	Déguerpissement Sensibilisation	Gendarmerie Groupement spécial de Lutte contre l'orpaillage illicite (GSLOI)	Sensibilisation, répression Soutien aux initiatives locales
	Duékoué	×		SODEFOR, Direction des mines	Déguerpissement Sensibilisation	Gendarmerie Groupement spécial de Lutte contre l'orpaillage illicite (GSLOI)	Sensibilisation, répression Soutien aux initiatives locales Création et financement des comités de veille

REGIONS	Département	00i	Non	Liste de structures	Actions entreprises	Acteurs des actions	Mesures proposées
	Guiglo		×	1	1	ı	Déguerpissement Sensibilisation
)	Toulepleu		×	-	1	_	Déguerpissement Sensibilisation
CAVALLY	Tai		×	1	1	-	Déguerpissement Sensibilisation
	Blolequin		×	-	1	_	Déguerpissement Sensibilisation
LICENSE	Bonon		×	-	1	_	Déplacement
MAKADODE	Bouaflé		×	-	1	-	Déplacement
KABADOUGOU	Odienné	×		DR des mines Gendarmerie Nationale	Déguerpissement	Gendarmerie Groupement spécial de lutte contre l'orpaillage illicite (GSLOI)	Sensibilisation Soutien aux initiatives locales
SAN-PEDRO	Tabou		×	-	1	_	Déguerpissement Sensibilisation
i C	Daoukro		×	ı	Sécurisation Démantèlement Déguerpissement	Gendarmerie	Déguerpissement Sensibilisation Déplacement Soutien aux initiatives locales
	Daoukro 2		×		Sécurisation Déguerpissement	Gendarmerie	Déguerpissement Sensibilisation Déplacement Soutien aux initiatives locales
	Tehini		×	-	ı	_	1
	Doropo		×	_	1	_	1
BOUNKANI	Bouna		×	Direction des mines	Sécurisation Déguerpissement Contrôle des activités des sites autorités	Forces de l'ordre Groupement spécial de Lutte contre l'orpaillage illicite (GSLOI)	Sensibilisation Soutien aux initiatives locales Réhabilitation des sites

REGIONS	Département	00i	Non	Liste de structures	Actions entreprises	Acteurs des actions	Mesures proposées
	Man	RAS					
	Biankouma	×		Direction des mines	,	DR des mines	Sensibilisation Soutien aux initiatives locales
TONKPI	Danané	×		Direction des mines	Contrôle de conformité et de régulation des autorisations	DR des mines	Sensibilisation Soutien aux initiatives locales
	Zouan-Hounien	×		Direction des mines	Contrôle de conformité et de régulation des autorisations	DR des mines	Sensibilisation Soutien aux initiatives locales
	Séguéla		×	1	1	1	ı
אַסאַסטטטטטאַסאַא	Kani		×	1	1	-	-
	Tengrela		×	ı	1	1	Sensibilisation répression
BAGOUE	Boundiali	×		1	1	1	Sensibilisation répression
	Kouto		×	1	1		Sensibilisation répression
HAMBOL				Coopérative d'Entraide de Dabakala (COOPEDA)	Sécurisation, déguerpissement	Structure étatique en charge du secteur minier	Sensibilisation Répression Encadrer le métier de l'orpaillage
LOH-DJIBOUA	Divo	×		Direction des mines DR environnement Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) CIAPOL (Centre Ivoirien Antipollution)	Contrôle Encadrement	Structure étatique	sensibilisation
	Attiegouakro		×	1	1	1	Sensibilisation Répression
	Djekanou		×	1	1	1	Répression
	Kocoumbo		×	1	1	1	Sensibilisation
BELIER	Tiebissou		×	ı	1	ı	Sensibilisation Répression Organiser le secteur
	Toumodi		×	1	1	1	Sensibilisation Répression
	Yamoussoukro		×	1	-	-	Sensibilisation

REGIONS	Département	ē	Non	Liste de structures	Actions entreprises	Acteurs des actions	Mesures proposées
	Bouaké		×	1		1	
GBEKE	Béoumi		×	1	1	1	1
	Sakassou		×	1	1	1	1
ТСНОГОСО		×		Forces de l'ordre	Sécurisation, déguerpissement	Structure étatique	Sensibilisation Soutien aux initiatives locales Déguerpissement
BAFING			×		1		Sensibilisation Répression
	Korhogo		×	-	1		Sensibilisation Soutien aux initiatives locales
PORO	M'bengue		×	ı	1	1	Sensibilisation Soutien aux initiatives locales Organisation des clandestins
	Meagui		×	_	1	1	Répression
NAWA	Buyo		×	-	1		Sensibilisation Répression
	Soubré		×	-	1		Sensibilisation Répression
СОН	0umé		×	_	-	1	1
	Tiassalé	RAS					
AGNEBI-TIASSA	Taabo	×		Gendarmerie	Déguerpissement	Structure étatique	Sensibilisation Répression
ר ני	Mankono	×		DRMG	Sécurisation	Structure étatique	Sensibilisation déplacement
	Kounahiri			DRMG	Sécurisation sensibilisation	Structure étatique	Sensibilisation déplacement



Promouvoir, Protéger et Défendre les Droits de l'Homme



Site web: www.cndh.ci

TROISIÈME PARTIE : IMPACT SUR LES DROITS DE L'HOMME

1. Violations des Droits de l'Homme

En vertu du cadre de référence « protéger, respecter et réparer » des Nations Unies (2008) et des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (2011), les entreprises ont des obligations et une responsabilité en matière des Droits de l'Homme.

Pourtant, l'enquête a permis de relever diverses violations et/ou atteintes aux Droits de l'Homme commises sur les sites d'orpaillage enquêtés. Les tableaux suivants dressent un état des lieux de celles-ci.

REGIONS	Département	OUI	NON	Atteintes ou violations	Nombre de cas
GBOKLE	Sassandra		Χ	-	0
FOLON	Kaniasso		Χ	-	0
FULUN	Minignan		Χ	-	0
	Bondoukou		Χ	-	0
GONTOUGO	Tanda		X	-	0
	Koun-Fao		X	-	0
	Daloa		Χ	-	0
	Issia	Х		Violence physique, Destruction des biens, Atteinte à l'intégrité physique	3
HAUT-SASSANDRA	Vavoua	X		Destruction des biens, Violence physique	2
	Zoukougbeu	Х		Violence physique, Destruction des biens, Interpellation	3
	Bongouanou	Х		Violences physiques, destruction de biens et interpellations	3
MORONOU	M'batto	Х		Violences physiques, destruction de biens et interpellations	3
	Arrah	Х		Violences physiques, destruction de biens et interpellations	3
	Bocanda	Х		Bavure policière, Abus d'autorité par la Gendarmerie	2
N'ZI	Dimbokro	Х		bastonnade	
	Kouassi- kouassikro	Х		Destruction des biens	1
SUD-COMOE	Aboisso		Χ	-	0
30D-COMUE	Aboisso 2		Х	-	0
INDENIE-DJUABLIN			Χ	-	0
	Yakassé- Attobrou	X		Violence, usage abusif de la force	2
ME	Alépé		Χ	-	0
	Adzopé		Χ	-	0
	Adzopé 2	Х		Brutalité, violence et voies de faits	3
GUEMON	Bangolo		Χ	-	0
OOLMON	Duékoué		X	-	0

REGIONS	Département	OUI	NON	Atteintes ou violations	Nombre de cas
	Guiglo		X	Destruction des biens, saisine de matériels	1
CAVALLY	Toulepleu		X	Destruction des biens, saisine de matériels	1
CAVALLY	Tai		X	destruction des biens, saisine de matériels	1
	Blolequin		X	destruction des biens, saisine de matériels	1
MARAHOUE	Bonon	X		Atteinte à l'intégrité physique et morale, destruction des biens, saisine illégale des biens	3
	Bouaflé	Х		Atteinte à l'intégrité physique et morale, destruction des biens	2
KABADOUGOU	Odienné	Х		Atteinte à l'intégrité physique et morale	1
SAN-PEDRO	Tabou		Χ	-	0
IFFOU	Daoukro	X		Vol de matériels, VBG, Coups et blessures	3
	Daoukro 2	Χ		Vol de matériels, destruction de biens	
	Tehini		Χ	-	0
BOUNKANI	Doropo	X		Droit à la propriété, atteinte à l'intégrité physique et morale, droit à la liberté	3
	Bouna	X		Atteinte à l'intégrité physique et morale	1
	Man	RAS			
TONKPI	Biankouma		Χ	-	0
TOWNET	Danané		Χ	-	0
	Zouan-Hounien		Χ	-	0
	Séguéla	Х		Interpellations, destruction de biens	2
WORODOUGOU	Kani	Х		Interpellations, vol, atteinte à l'intégrité physique	3
BAGOUE	Tengréla	X		Atteinte à l'intégrité physique, endommagement des biens, abus d'autorité des forces de l'ordre, répression brutale	4
	Boundiali	Х		Atteinte à l'intégrité physique, endommagement des biens, abus d'autorité des forces de l'ordre	3
	Kouto	X		Répression brutale, atteinte à l'intégrité physique et morale, pillage des biens par les forces de l'ordre	3

REGIONS	Département	OUI	NON	Atteintes ou violations	Nombre de cas
HAMBOL		X		Dépossession des biens, violence sur les populations, enrichissement illicite des forces de l'ordre et de l'administration territoriale de la localité,	3
LOH-DJIBOUA	Divo	Х	-		0
	Attiegouakro	Х		Destruction des biens	
	Djekanou	X		Arrestation abusive, brimades, destruction des biens	3
BELIER	Kocoumbo	Χ		Brimades, destruction des biens	2
BELIER	Tiébissou	Х		Brimades, destruction des biens	2
	Toumodi	Х		Arrestation abusive, brimades, destruction des biens	3
	Yamoussoukro	Χ		Destruction des biens	1
	Bouaké		Χ	RAS	0
GBEKE	Béoumi	X		RAS	0
	Sakassou	X		RAS	0
TCH0L0G0		X		Torture, violence physique et morale	2
BAFING			Χ	-	0
PORO	Korhogo	Х		Destruction des biens d'autrui, agression, pillage, violence physique	4
PURU	M'bengue	Х		Destruction des biens d'autrui, agression, violence physique	3
	Meagui	Х		Droit à un environnement	1
NAWA	Buyo		Χ	-	0
	Soubré		Χ	-	0
GOH	Oumé		Χ	-	0
AGNEBY-TIASSA	Tiassalé			RAS	
AGNEDT-HASSA	Taabo		Χ	-	0
DEDE	Mankono		Χ	-	0
BERE	Kounahiri		Χ	-	0

Il en ressort que 81 cas de violations ou atteintes aux Droits de l'Homme ont été enregistrés. Les régions du Bélier et de la Bagoué enregistrent chacune 10 cas de violations soit 12,34% et cumulent en tout 20. La région du Moronou totalise 9, soit 11,11% cas de violations des Droits de l'Homme.

La quasi-totalité de ces cas portent sur des violences ou atteintes à l'intégrité physique et morale, des abus d'autorité, des atteintes au droit à la propriété (destruction de biens, expropriation ou saisie de biens), des atteintes au droit à la vie et des Violences Basées sur le Genre (VBG).

2. Saisines des commissions régionales pour les atteintes de Droits de l'Homme

Le CNDH dispose de 31 commissions régionales sur l'ensemble du territoire national. Celles-ci peuvent être saisies par toute personne victime ou témoin de violations des Droits de l'Homme.

Au cours de l'étude, les CRDH ont rendu compte du niveau de saisines enregistrées en raison de violations des Droits de l'Homme commises sur les sites d'orpaillage. Le tableau suivant rend compte des données recueillies.

REGIONS	Département	Saisin	Saisines des CRDH	Actions menées	Résultats obtenus	Mesures proposées
		Oui	Non			
GBOKLE	Sassandra		×	-	1	Respecte des instruments internationaux et nationaux en matière de l'exploitation minière
	Kaniasso		×	-	1	
FOLON	Minignan		×	ı	ı	Faire le suivi de la procédure de paiement du droit coutumier Encourager les initiatives locales
	Bondoukou		×	1	ı	Limiter les délais pour le permis de recherche et d'exploitation
GONTOUGO	Tanda		×	1	ı	
	Koun-Fao		×		1	Vulgariser les textes en vigueur
	Daloa		×	1	1	
	Issia		×	-	1	
HAUT- SASSANDRA	Vavoua		×	-	1	Sensibiliser les propriétaires terriens à ne pas attribuer leurs terres aux clandestins
	Zonkongben		×	_	_	
	Bongouanou	×		Sensibiliser sur les dangers liés à l'orpaillage	L'activité continue	Créer des activités génératrices de revenus
MORONOU	M'batto	×		Sensibiliser sur les dangers liés à l'orpaillage	Ľactivité continue	Créer des activités génératrices de revenus
	Arrah	×		Sensibiliser sur les dangers liés à l'orpaillage	L'activité continue	Créer des activités génératrices de revenus
ļ	Bocanda		×	-	1	Formaliser et encadrer l'orpaillage clandestin Accentuer la sensibilisation
Z Z	Dimbokro		×	1	1	
	Kouassi-kouassikro		×	1	ı	
SID-COMOF	Aboisso		×	1		
	Aboisso 2		×	1		
INDENIE- DJUABLIN			×	1	ı	Appliquer les sanctions pénales

REGIONS	Département	Saisines des CRDH	Jes Actions menées	Résultatsobtenus	Mesures proposées
		Oui Non			
	Yakassé-Attobrou	×	1	ı	Retrait des enfants de ce site Lutter efficacement contre la traite des personnes Sensibiliser et former les populations
Ш	Alépé	×	1	ı	ı
	Adzopé	×	1	1	1
	Adzopé 2	×	1	ı	ı
	Bangolo	×	1	1	Sensibiliser les populations sur les dangers de l'orpaillage clandestin
GOEMON	Duékoué	×	1	ı	Procédure de conformité des sites
	Guiglo	×	-	1	
	Toulepleu	×	Sensibilisation	Intervention de la brigade	Faciliter l'obtention des permis de recherche et d'exploitation
CAVALLY	Tai	×	Synergie d'action avec la direction des mines	Destruction et fermeture de certains sites	Décentraliser la brigade militaire des mines
	Blolequin	×	Sensibilisation en synergie avec la direction des mines	Vulgariser les textes	Accentuer la sensibilisation
MADAUQUE	Bonon	×	Médiation et règlement pacifique de la situation conflictuelle	Rétablir la personne dans ces droits	Sensibilisation Déguerpissement Fermeture des sites
	Bouaflé	×	Médiation et orientation vers les structures idoines		REGIONS
KABADOUGOU	Odienné	×	Sensibilisation	Réduire le nombre des enfants et des femmes sur les sites	Contrôle trimestriel, allégement de la procédure d'obtention des autorisations d'exploitation
SAN-PEDRO	Tabou	×	Plaidoyer pour le respect des textes	Mise à liberté des détenus illégaux	Renforcer les capacités des forces de l'ordre sur les textes et accentuer les campagnes de déguerpissement
IFFOU	Daoukro 1	×	Enquête sur la déportation sur les sites	Fermeture des sites	Mise en place de structures spéciales d'encadrement Répression Sensibilisation Création des AGR
	Daoukro 2	×	1	1	

		Saisin	Saisines des			
REGIONS	Département	Oui	CRDH	Actions menées	Résultats obtenus	Mesures proposées
	Téhini		×	1	ı	Sensibiliser les populations sur les méfaits de l'orpaillage Vulgariser des textes
BOUNKANI	Doropo	×		Sensibiliser sur les dangers liés à cette pratique et médiation pour la restitution des biens arrachés	Restitution des biens et plaidoyer pour l'indemnisation des victimes	Faciliter l'obtention des documents
	Bouna	×		Sensibiliser les populations sur les méfaits de l'orpaillage	Réalisation des campagnes	Créer des AGR
	Man	RAS				
	Biankouma		×	ı	I	1
IONNE	Danané		×	1	ı	1
	Zouan-Hounien		×	1	1	
	Séguéla		×			Sensibilisation des chefs de village et propriétaire à ne pas attribuer des terres aux orpailleurs.
	Kani		×			Sensibiliser les populations sur les dangers et les conséquences de l'orpaillage sur l'environnement
	Tengréla		×	-	1	Faciliter l'obtention des permis d'exploitation Renforcer la sécurité sur les sites Créer des structures d'encadrement
BAGOUE	Boundiali		×	-	1	Sensibilisation Sécurisation des sites Faciliter l'obtention du permis d'exploitation
	Kouto		×	_	1	Sensibilisation Sécurisation des sites Faciliter l'obtention du permis d'exploitation
HAMBOL		×		Visite des sites, campagne de sensibilisation des populations,	Réalisation des infrastructures	Initier les cultures maraichères, améliorer l'accessibilité au réseau téléphonique, amplifier le contrôle sur les sites, appliquer les textes, lutter contre la corruption des agents des forces de l'ordre Formation et encadrement
LOH-DJIBOUA	Divo		×	1	1	Poursuivre les sensibilisations, régulariser le secteur en conformité avec le code du travail

REGIONS	Département	Saisin	Saisines des CRDH	Actions menées	Résultats obtenus	Mesures proposées
		Oui	Non			
	Attiégouakro		×	1	1	Mettre en place une brigade de surveillance te un comité local d'alerte
	Djekanou		×	1	1	Organiser le secteur Attribution des permis
9	Kocoumbo		×	1	1	Libéraliser le secteur
	Tiébissou		×	1	1	Sensibiliser les populations et organiser les en comité de veille
	Toumodi		×	1	1	Organiser le secteur
	Yamoussoukro		×	1	1	Mettre en place un comité de veille locale
	Bouaké		×	1	1	
GBEKE	Béoumi		×	1	1	ı
	Sakassou		×	1	1	ı
тсногово			×	sensibilisation	Industrialisation des sites Améliorer les conditions des travailleurs Fermeture des sites clandestins	Réorganisation du secteur Sécurisation des sites Déguerpissement des sites clandestins
BAFING			×	ı	1	Faciliter l'acquisition des permis d'exploitation Sensibiliser les dangers liés à l'orpaillage.
Ogog	Korhogo		×	1	1	identifier et organiser les clandestins en coopérative
ONO	M'bengue		×	1	1	
	Meagui		×	1	1	Protéger les réserves et parcs
NAWA	Buyo		×	1	-	Légaliser l'exploitation surveiller
	Soubré		×	1	1	Légaliser l'exploitation Encadrer l'exploitation
СОН	Oumé	×		informer les autorités compétentes de la violation	Interpellation des mis en cause	Accentuer la sensibilisation et la répression
	Tiassalé	RAS				
AGNEBY-TIASSA	Taabo	×		Traite des enfants sur le fleuve Bandama	Présenter la gravité et la dangerosité	Visites régulière des forces de l'ordre
<u> </u>	Mankono		×	1	1	
DENE	Kounahiri		×	1	1	

Sur 30 régions objets de l'étude, seulement 7 ont reçu des requêtes en raison de violations des Droits de l'Homme commises sur les sites d'orpaillage. Il s'agit des régions de la Marahoué, du Kabadougou, du Hambol, de San Pedro, de l'Iffou, du Moronou et du Bounkani.

De ce qui précède, l'on peut déduire que les violations des Droits de l'Homme ne font pas toujours l'objet de recours. Cette situation peut traduire des difficultés d'accès aux voies de recours pour les victimes des violations aux Droits de l'Homme perpétrées par les entreprises minières ou les forces de sécurité commises à la sécurisation des sites.

En outre, il ressort des échanges avec les Présidents des CRDH, que le phénomène d'orpaillage rimant avec insécurité, les victimes de violations ou d'atteinte aux droits de l'homme, rechigneraient à saisir le CNDH, voire même de porter plainte, par crainte de risque de représailles de la part des orpailleurs

Pour une lutte efficace contre l'orpaillage, les CRDH ont proposé 13 mesures essentielles, dont notamment : respecter des instruments internationaux et nationaux en matière de l'exploitation minière, surveiller le respect de la légalisation en matière d'orpaillage, sensibiliser les populations sur les dangers de l'orpaillage clandestin, veiller au respect de la procédure de conformité des sites, la facilitation de l'octroi des permis de recherche et d'exploitation, procéder au renforcement des capacités des forces de l'ordre sur les textes en matière de l'exploitation minière, procéder au renforcement des structures d'encadrement, la création des activités génératrices de revenus (AGR), l'initiation aux cultures maraichères, la lutte contre la corruption, la mise en place d'un comité d'alerte précoce, la libération du secteur minier, la préservation des parcs et réserves nationaux.

En tout état de cause, le respect des obligations en matière d'extraction minière, à savoir l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et le respect des cahiers de charge par les entreprises d'extraction minière devraient permettre de juguler durablement les violations des Droits de l'Homme sur ces sites.

3. Recommandations formulées par les Commissions Régionales des Droits de l'Homme (CRDH)

L'orpaillage occasionne de nombreuses violations des Droits de l'Homme et crée des bouleversements environnementaux et des tensions communautaires. En vue d'un adressage holistique de la question et de l'atténuation de ses conséquences sur les Droits de l'Homme, le CNDH formule les observations et suggestions spécifiques suivantes.

Celles-ci visent à la promotion, à la protection et à la défense des Droits de l'Homme dans ce secteur d'activité (Voir tableau).

REGIONS	Département	RECOMMANDATIONS FORMULEES
GBOKLE	Sassandra	Le respect des codes sur l'environnement et l'exploitation minière en Côte d'Ivoire
FOLON	Kaniasso	Préserver l'environnement Respecter les limites de bornage des villages Encadrer les jeunes pour la professionnalisation de l'extraction minerai Respecter des clauses entre exploitants et les populations
	Minignan	Respecter des clauses entre exploitants et les populations Développer et réhabiliter les infrastructures existantes Créer des emplois directs et indirects pour les populations
	Bondoukou	-
GONTOUGO	Tanda	Faciliter et encourager les procédures d'obtention des permis de recherche et d'exploitation Sensibiliser les communautés à se conformer aux textes de lois en vigueur
	Koun-Fao	-
	Daloa	(L'entreprise est en cours d'installation et n'a entrepris aucune activité)
HAUT-SASSANDRA	Issia	Sensibiliser les propriétaires terriens à ne pas attribuer leurs terres aux clandestins
	Vavoua	Multiplier les opérations de déguerpissement
	Zoukougbeu	-
MORONOU		Sensibiliser les autorités villageoises sur les textes en matière d'exploitation minière en Côte d'Ivoire
	Bocanda	-
N'ZI	Dimbokro	-
	Kouassi- Kouassikro	Faciliter l'obtention des permis Réorganiser le secteur avec des textes clairs
SUD-COMOE	Aboisso	Déguerpir les sites clandestins Générer une synergie d'action entre CNDH et les autorités de régulation du secteur minier
	Aboisso 2	-
INDENIE-DJUABLIN		-
	Yakassé-Attobrou	Sensibiliser à la prévention de l'environnement
ME	Alépé	-
ML	Adzopé	Créer des activités Génératrices de revenus
	Adzopé 2	Respecter les normes du code minier

REGIONS	Département	RECOMMANDATIONS FORMULEES
GUEMON	Bangolo	Mettre à la disposition des CRDH de moyens de déplacement pour accéder aux sites Réhabiliter les infrastructures
	Duékoué	-
	Guiglo	-
	Toulepleu	-
CAVALLY	Tai	Sensibiliser à la prévention de l'environnement
	Blolequin	Mettre à la disposition des CRDH de moyens de déplacement pour accéder aux sites
	Bonon	Sensibiliser sur les dangers liés à l'orpaillage
MARAHOUE	Bouaflé	Créer des AGR, créer des centres de resocialisation et réinsérer les orpailleurs
KABADOUGOU	Odienné	-
SAN-PEDRO	Tabou	Appliquer les textes en vigueur
IFFOU	Daoukro	Renforcer la collaboration entre le CNDH et les administrations en charge de ces secteurs
IFFOO	Daoukro 2	Lever le mur de méfiance entre les populations et le CNDH
	Téhini	Constituer les villageois en coopérative
BOUNKANI	Doropo	Constituer les villageois en coopérative minière
	Bouna	Constituer les villageois en coopérative minière
	Man	-
	Biankouma	-
TONKPI	Danané	Décentraliser davantage les directions des mines dans les autres départements
	Zouan-Hounien	-
	Séguéla	Création d'emploi pour les populations, Assurer la sécurité des enquêteurs, La collaboration des Ministères impliqués dans la réalisation des enquêtes de cette envergure. Fermeture des sites non réglementés.
	Kani	Mise en place des infrastructures, faciliter et encourager l'obtention des permis de recherche et d'exploitation en matière minière, assurer la gestion du trafic dans le secteur minier.
	Tengréla	-
BAGOUE	Boundiali	-
	Kouto	-

REGIONS	Département	RECOMMANDATIONS FORMULEES
HAMBOL		Respecter les mesures environnementales et sociales Faciliter les conditions d'acquisition des permis Sensibiliser et former les populations sur les textes miniers
LOH-DJIBOUA	Divo	Doter les directions de moyens conséquents pour une efficacité sur le terrain
	Attiégouakro	-
	Djekanou	Sensibiliser les populations en particulier les jeunes
BELIER	Kocoumbo	Accorder les permis Organiser les populations en comité de gestion et de suivi dans la mise en œuvre des clauses contractuelles
	Tiébissou	-
	Toumodi	Accorder les permis de recherche
	Yamoussoukro	-
	Bouaké	-
GBEKE	Béoumi	-
	Sakassou	-
TCHOLOGO		-
BAFING		-
PORO	Korhogo	Organiser et surveiller du commerce d'or
	M'bengue	-
	Meagui	-
NAWA	Buyo	-
	Soubré	-
GOH	Oumé	-
A ONE DV THE SOL	Tiassalé	-
AGNEBY-TIASSA	Taabo	Prendre des mesures de restauration de l'environnement
BERE	Mankono	-
PERC	Kounahiri	-

Les recommandations formulées touchent tous les aspects de l'activité minière et ses conséquences. Elles peuvent être résumées comme suit :

- Veiller au respect du code minier;
 Faciliter et encourager les procédures d'obtention des permis de recherche et

- d'exploitation;
- Préserver l'environnement :
- Encadrer les jeunes pour la professionnalisation de l'extraction de minerais ;
- Développer ou réhabiliter les infrastructures locales ;
- Créer des emplois directs ou indirects pour les populations ;
- Sensibiliser les communautés à se conformer aux textes de lois en viqueur ;
- Protéger le droit à la propriété des populations rurales ;
- Procéder au déquerpissement de tout site clandestin :
- Sensibiliser les autorités villageoises sur la législation en matière d'exploitation minière en Côte d'Ivoire ;
- Créer ou renforcer la synergie d'action entre le CNDH et les autorités de régulation du secteur minier ;
- Créer des activités Génératrices de revenus au profil des communautés locales ;
- Renforcer les moyens d'action du Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpaillage Illicite (GSLOI) ;
- Renforcer la sensibilisation sur les dangers liés à l'orpaillage clandestin ;
- Accompagner la constitution de coopératives minières ;
- Sensibiliser et former les populations sur les textes miniers ;
- Doter les directions de moyens conséquents pour une efficacité sur le terrain ;
- Organiser les populations en comité de gestion et de suivi dans la mise en œuvre des clauses contractuelles.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au regard de ses impacts sur les Droits de l'Homme et les composantes de l'environnement, l'exploitation artisanale clandestine de l'or apparaît comme une activité qui ne peut induire un développement durable dans les localités où elle a lieu.

Aussi, l'Etat de Côte d'Ivoire, à travers les dispositions de la loi n° 2014-138 du 28 mars 2014 portant code minier, a-t-il soumis l'exercice de cette activité à des conditions de nature à en réduire les effets néfastes.

L'accroissement des activités minières en Côte d'Ivoire a créé un environnement où cohabitent structures formelles et structures artisanales, sociétés légales et acteurs illicites.

D'ailleurs, le développement de l'exploitation artisanale de l'or à caractère illicite apparait comme la conséquence de la conjugaison d'au moins trois facteurs sociaux : l'implication directe ou indirecte dans l'orpaillage des personnes censées faire respecter la loi, la mévente des produits agricoles traditionnels (cacao et café) et l'ignorance des impacts négatifs à moyen et long termes de l'orpaillage par la plupart des acteurs impliqués dans la filière

La lutte contre l'orpaillage devra donc prendre en compte l'initiation d'activités génératrices de revenus, le renforcement de cadre d'exercice des Droits de l'Homme et le renforcement de l'accès aux recours des collectivités ou individus victimes de violations de leurs droits.

Ainsi, le CNDH recommande de/d' :

A l'Etat :

- Assumer pleinement ses fonctions de puissance publique notamment pour faire respecter sa réglementation (code minier, législation sociale, règles fiscales) et de contrôler les activités des entreprises ;
- Assurer l'intégration d'obligations sociales et environnementales lors de la négociation et de la mise en œuvre d'accords d'investissement et dans les révisions dont le code minier fera l'objet à l'avenir, ainsi que les moyens de leur respect;
- Faciliter l'adoption d'une convention collective offrant une protection étendue des droits des travailleurs du secteur minier ;
- Mettre en œuvre les engagements liés à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (EITI) et en particulier de faire réaliser par une société d'audit un rapprochement des revenus déclarés par les compagnies minières et par les différents organismes collecteurs de l'Etat, de publier les revenus reçus des sociétés et d'intégrer la société civile à la conception et au suivi du processus d'exécution de l'initiative.

Aux entreprises minières présentes en Côte d'Ivoire :

- Se conformer aux dispositions du code minier notamment les obligations mises à leur charge par ledit code ;
- S'abstenir de solliciter des exemptions aux obligations que fixe la législation, notamment en matière fiscale ;
- Publier l'ensemble des chiffres concernant la production minière et les paiements effectués à l'Etat ;
- Se soumettre pleinement à la législation, notamment en respectant la législation sociale, en payant en temps requis les taxes et dividendes dus à l'Etat, et en respectant les dispositions environnementales du code minier.

Aux institutions financières internationales et aux autres bailleurs de fonds :

- S'abstenir d'inciter l'Etat à établir des dispositions en faveur des investissements étrangers contrevenant à ses obligations internationales en matière de respect, protection et promotion des Droits de l'Homme;
- Adopter des politiques visant la protection des droits humains et de l'environnement et de ne pas fournir des garanties financières aux entreprises dont les projets d'exploitation et de réhabilitation après fermeture de la mine ne respectent pas les exigences sociales et environnementales adoptées.

Aux propriétaires terriens :

- S'abstenir de céder leurs terres à l'exploitation artisanale clandestine de l'or ;
- Constituer des agents relayeurs de l'administration minière auprès des entreprises pour le respect de la législation en vigueur.